



Desingy

Clermont

Menthonnex-sous-Clermont

- Légende**
- Zones urbaines**
- UH1c1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
 - UH1c2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
 - UH1c3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
 - UH1c4 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
 - UH1c5 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
 - UH1c6 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
 - UH1c7 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
 - UH1c8 Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
 - UH1c9 Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques commerciales
 - UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
 - UEP1 Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- Zones non urbanisées, réservées à l'urbanisation future**
- 1AUHc1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
 - 1AUHc2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
 - 1AUHc3 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
 - 1AUHc4 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
 - 1AUHc5 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
 - 1AUHc6 Secteur d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
 - 1AUHc7 Secteur d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'activités économiques
- Zones agricoles**
- A Zone agricole
 - Av Secteur viticole agricole
- Zones naturelles**
- N Zone naturelle
 - Nc1 Secteur à vocation de gestion des activités de camping
 - Nc2 Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
 - Nd1 Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchèterie
 - Nd2 Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchèterie
 - Ni Secteur à vocation de gestion et de développement d'installation de loisirs
 - Nr Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais
- Emplacements réservés**
- Emprise de l'emplacement réservé
- Autres**
- Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Espaces verts
 - Espaces paysagers structurants
 - Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Corridors écologiques
 - Réservoirs de biodiversité
 - Zones humides
 - Espaces de bon fonctionnement
 - Secteur délimité au titre de l'article L151-10 du Code de l'Urbanisme
 - Obligation de démolir préalable
 - Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur de mixité sociale
 - Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL)
 - Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du Code de l'Urbanisme
 - Changement destination L151-11-2 vers activité
 - Changement destination L151-11-2 vers habitat
 - Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Batiment patrimonial à préserver
 - Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
 - Secteur d'OAP patrimoniale
 - Petit patrimoine à préserver
 - Secteur délimité au titre de l'article R151-34-2° du Code de l'Urbanisme
 - Secteur de carrière
 - Risques technologiques : repérage au titre de l'article R151-34-1° du Code de l'Urbanisme
 - Pipeline d'hydrocarbure
 - Canalisation de gaz
 - Autres
 - Alignement graphique à respecter
 - Obligation de maintien des commerces en RDC
 - Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver
 - Mise à jour du bâti

Emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire
19	Aire de coovotage	Commune de Chilly
21	Confortement du pôle sportif : équipements et stationnement	Commune de Chilly
24	Extension de la route de Chez Clavel (4m de plate-forme)	Commune de Chilly
25	Cheminement piéton	Commune de Chilly
26	Extension locaux mairie	Commune de Chilly
27	Création de commerces, services ou équipements d'intérêt collectif	Commune de Chilly
27	Création de commerces, services ou équipements d'intérêt collectifs	Commune de Chilly
28	Extension de STEP	Commune de Chilly
29	Évolution des équipements communaux	Commune de Chilly
29	Évolution des équipements communaux	Commune de Chilly
30	Création d'un point d'appel volontaire pour le tri sélectif	Commune de Chilly
31	Zone dissipation	Commune de Chilly
32	Sécurisation du carrefour	Commune de Chilly
33	Élargissement voirie inscrit au PLU actuel	Commune de Chilly
35	Création d'un parking public	Commune de Chilly
82	Aménagement de la voirie Route du Mont	Commune de Musiéges
86	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	Commune de Musiéges
87	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	CCUB
88	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	Commune de Musiéges
89	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	Commune de Musiéges
90	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	Commune de Musiéges
91	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	CCUB
92	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	Commune de Musiéges
93	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	Commune de Musiéges

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Val des Usses CHILLY (1/2)

Document graphique du règlement

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 25 février 2020 approuvant le PLU intercommunal du Val des Usses, Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire, M. Bernard REVILLON

	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE			
1/5000			

CONCEPTION : S&S DESIGN, ESPACES & MUTATIONS, FRANCIS VAN ANBERGHE, 27 rue Airvaux, 74000 MANCIEUX, 04 78 62 00 00, urbsig.com

RÉVISIONS : S&S DESIGN, URBSIG Cartographie, Originel : octobre 2019 pour le Dossier de l'Etat des lieux, 74 000 MANCIEUX, 04 78 62 00 00, urbsig.com

FOND CARTOGRAPHIQUE : Fond Cartographique, Origine : octobre 2019 pour le Dossier de l'Etat des lieux, 74 000 MANCIEUX, 04 78 62 00 00, urbsig.com

MISE À JOUR DU BÂTI : Mise à jour du bâti, Février 2020

ÉDITION CARTOGRAPHIQUE : 07/2020